

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE - (N° 2263)

AMENDEMENT

N° CL14

présenté par
Mme Faucillon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--